

Centre  
de services scolaire  
du Lac-Saint-Jean

Québec 



## COMITÉ DES RELATIONS DU TRAVAIL PERSONNEL ENSEIGNANT

Projet de procès-verbal de la réunion du Comité des relations du travail (C.R.T.) du personnel enseignant, tenue le 28 mars 2022 à 13 h 15 sur la plateforme Teams.

### PRÉSENCES :

#### POUR LE CENTRE DE SERVICES

Jérôme Carette  
Joanne Landry  
Sandra Larouche  
René Simard  
Julie Truchon

#### POUR LE SYNDICAT

Guillaume Beaupré  
Johanne Bouchard  
Joël Gagné  
Paul Grenon  
Éric Paradis

### ABSENCE :

Aucune

Aucune

NO.	SUJET À L'ÉTUDE	ARGUMENTATION ET PROBLÉMATIQUE	DÉCISION
1.	BIENVENUE	M. Jérôme Carette souhaite la bienvenue et une bonne rencontre à tous. M. Joël Gagné est responsable du secrétariat.	
2.	LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR	M. Jérôme Carette fait la lecture de l'ordre du jour.  L'ordre du jour est le suivant : <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Bienvenue;</li> <li>2. Lecture et acceptation de l'ordre du jour;</li> <li>3. Lecture et acceptation du procès-verbal du 9 février 2022;</li> <li>4. Consultation sur le calendrier scolaire 2022-2023 (P-S);</li> <li>5. Projet spéciaux (P);</li> <li>6. Organisation scolaire (S); <ol style="list-style-type: none"> <li>6.1 Mesures – Annexe 49;</li> </ol> </li> <li>7. État de situation pénurie de main d'œuvre (P-S);</li> <li>8. Séance d'information personnel enseignants non permanent (P);</li> <li>9. Affaires nouvelles : <ol style="list-style-type: none"> <li>9.1</li> </ol> </li> <li>10. Levée de la rencontre.</li> </ol>	L'adoption de l'ordre du jour est proposée par Mme Joanne Landry. Accepté à l'unanimité.
3.	ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 FÉVRIER 2022	M. Joël Gagné fait la lecture du procès-verbal.  <b>Suivis :</b>  <b>6. Organisation scolaire</b> M. Éric Paradis mentionne que l'État des effectifs n'est toujours pas disponible. M. Jérôme Carette mentionne que, compte tenu des priorités, la production du cahier a été repoussée à plusieurs reprises, mais il souligne que l'opération est importante et que l'objectif est de terminer le travail prochainement.	

NO.	SUJET À L'ÉTUDE	ARGUMENTATION ET PROBLÉMATIQUE	DÉCISION
		<p><b>9. Rencontre 2021-2022 des finissants de l'UQAC</b>  Mme Julie Truchon fait un retour sur sa rencontre du 17 mars dernier. Le Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay était également présent lors de cette rencontre. L'activité a remporté peu de succès. Une seule personne s'est présentée pour rencontrer la représentante du CSSLSJ.</p> <p>Nous avons constaté que les stagiaires savent qu'il y a actuellement beaucoup d'emploi, ils ne sont donc pas nécessairement à la recherche d'employeur. La formule « porte-ouverte » ne sera probablement pas reconduite l'an prochain. Nous poursuivons notre collaboration avec l'UQAC pour les « stages-emploi », qui eux, sont beaucoup en demande et qui sont une formule gagnante dans la situation actuelle.</p> <p>M. Jérôme Carette mentionne qu'il faut multiplier les activités de recrutement tout particulièrement en individuel, et ce, dans toutes les catégories d'emploi.</p> <p><b>4. Journées pédagogiques 2021-2022</b>  M. Jérôme Carette précise que la journée pédagogique du 19 avril a été utilisée comme journée de reprise de tempête. À ce jour, celle du 6 mai demeure une journée pédagogique. Il souligne que lors des journées de tempête, le personnel enseignant n'est pas tenu de se présenter à l'établissement, mais que c'est tout de même une journée incluse à l'intérieur des 200 jours, que l'horaire des journées pédagogiques doit être respecté et que le personnel enseignant doit pouvoir être rejoint. Il y a eu certaines confusions puisque certains membres du personnel pensaient qu'ils étaient en congé.</p> <p>M. Éric Paradis indique que c'est le message qui est transmis par la partie syndicale et qu'il désire être avisé si la situation se reproduit. Mme Joanne Landry souligne que le message n'est pas toujours bien compris, mais que ce n'est pas de mauvaise foi. M. Carette mentionne que des clarifications doivent être</p>	

NO.	SUJET À L'ÉTUDE	ARGUMENTATION ET PROBLÉMATIQUE	DÉCISION
		<p>faites et que le moment est propice à effectuer un rappel. M. René Simard confirme les dires de Mme Landry.</p> <p><b>6. Balises UQAC – Suppléance stagiaires</b> Ce point est inscrit à l'ordre du jour et sera traité ultérieurement lors de la rencontre.</p> <p><b>7.1 Obligation de transmettre un plan de travail pour les élèves absents</b> M. Éric Paradis mentionne que du côté syndical, la réponse reçue a été claire.</p>	<p>L'acceptation du procès-verbal du 9 février 2022 est proposée par Mme Joanne Landry Accepté à l'unanimité.</p>
4.	CONSULTATION SUR LE CALENDRIER SCOLAIRE 2022-2023 (P-S)	<p>M. Éric Paradis fait un retour sur la consultation du calendrier scolaire qui a été effectuée auprès des membres du syndicat.</p> <p>Il est suggéré de déplacer la journée du 17 octobre au 2 ou 9 juin. Les opinions sont partagées. Il souligne qu'en octobre, il y a 3 lundis consécutifs de congé. Comme il n'est pas possible de déplacer le 3 et le 10 en raison des élections provinciales et du congé de l'Action de grâce, le déplacement du 17 permettrait d'équilibrer la répartition des journées pédagogiques avant et après la 101<sup>e</sup> journée.</p> <p>Le syndicat suggère également le déplacement du 4 novembre au 17 pour faciliter la remise des bulletins aux parents, comme ce fut le cas depuis au moins les 10 dernières années.</p> <p>Il est aussi suggéré de déplacer la journée pédagogique du 13 mars au 6, ce qui permettrait une semaine de 4 jours pour les élèves au retour de la semaine de relâche. C'est également une tradition qui date de plus de 10 ans. M. Paradis souligne qu'à la suite des suggestions soumises, il devra y avoir une vérification de la répartition des jours.</p> <p>M. Paradis poursuit en mentionnant que les 2 journées pédagogiques dont le contenu doit être déterminé par le personnel enseignant devraient être identifiées au moment</p>	

NO.	SUJET À L'ÉTUDE	ARGUMENTATION ET PROBLÉMATIQUE	DÉCISION
		<p>de l'élaboration du calendrier scolaire. Il est suggéré qu'une de ces journées puisse être à l'intérieur des journées pédagogiques de la rentrée et que le moment pourrait être différent pour le secteur du primaire et du secondaire. Cela permettrait une certaine flexibilité pour les conseillers pédagogiques. Nous suggérons aussi que la 2<sup>e</sup> journée soit au retour de la semaine de relâche.</p> <p>M. Paradis souligne également qu'il aimerait que les journées pédagogiques réservées pour les écoles et celles réservées pour les Services éducatifs soient indiquées au calendrier scolaire. M. Paradis fera suivre un écrit contenant les suggestions après la rencontre et demeure disponible pour répondre aux questions des membres du comité.</p> <p>M. René Simard demande des éclaircissements concernant la dernière suggestion de M. Paradis. Il souligne qu'effectivement le calendrier soumis est un peu différent afin de maximiser le temps de concertation des équipes. M. Simard remercie la partie syndicale pour son intervention et souligne qu'il y a également des demandes provenant des parents qui doivent être prises en compte. Il prendra acte des suggestions provenant de part et d'autre et présentera le calendrier optimisé pour l'organisation.</p> <p>M. Jérôme Carette souligne qu'il faut aussi tenir compte des dates des épreuves ministérielles de juin qui ne sont pas encore connues à ce jour.</p> <p>Pour les calendriers de la FP et de la FGA, M. Paradis mentionne qu'il n'a pas reçu de commentaires des enseignants de ces secteurs. Les équipes-écoles font généralement la répartition en CPPE. M. Carette indique qu'un suivi sera effectué auprès de Mme Manon Lepage et souligne que lors des sous-CRT FGA et FP, les calendriers de paie seront déposés.</p>	
5.	PROJETS SPÉCIAUX (P)	Mme Julie Truchon prend la relève de M. Jérôme Carette à l'animation. Elle présente la liste des projets spéciaux à l'aide d'un document.	

NO.	SUJET À L'ÉTUDE	ARGUMENTATION ET PROBLÉMATIQUE	DÉCISION
		<p>Le projet de Mgr Victor (théâtre) n'est pas reconduit pour l'an prochain. Le projet Kinestésia de Jean XXIII change de vocation pour un nouveau projet « Piscine » en partenariat avec la municipalité de Métabetchouan Lac-à-la-croix.</p> <p>À l'école Notre-Dame, le projet TIC est reconduit. Le scénario est le même pour l'école Albert-Naud pour le projet : À l'école on bouge !</p> <p>À St-Joseph d'Alma, le projet Harmonie n'est pas reconduit, cependant, le projet de la classe Kangourou l'est.</p> <p>Les écoles Maria ainsi que Ste-Hélène reconduisent le projet Robotique. De plus, l'école Ste-Hélène poursuit son projet « Apprendre à ciel ouvert ».</p> <p>Le CFER au PWD est reconduit. Le projet Sonorisation est reconduit pour une deuxième et dernière année et ne sera pas soumis à nouveau puisqu'il avait été déposé pour 2 ans seulement. M. Éric Paradis mentionne que le projet aurait dû tout de même être présenté en CPPE. Mme Sandra Larouche mentionne qu'elle le présentera dès aujourd'hui lors de la rencontre du CPPE. Le projet est déposé sous condition d'acceptation en CPPE et en CE. La documentation sera transmise à la partie syndicale par le biais de Mme Truchon.</p> <p>À ESCL, les projets Sac-Ados et Braille sont reconduits pour l'an 2.</p> <p>Une période de question suit la présentation.</p> <p>M. Paul Grenon demande pour quelle raison les projets de Mgr Victor et Jean XXIII ne sont pas reconduits. Mme Truchon mentionne que, par exemple, le projet théâtre n'est pas très facile dans le contexte et que la situation a été discuté avec l'équipe-école et le CPPE. M. Grenon questionne Mme Landry sur l'abandon du projet d'harmonie à St-Joseph d'Alma. Elle mentionne qu'en raison de la pandémie, les partenariats sont difficiles puisqu'il n'est pas possible de mélanger les groupes et qu'il n'est plus possible de maintenir le projet selon les balises de départ. De plus, les</p>	

NO.	SUJET À L'ÉTUDE	ARGUMENTATION ET PROBLÉMATIQUE	DÉCISION
		<p>instigatrices du projet ne sont plus dans l'école. L'harmonie, en cours régulier, se poursuit tout de même à l'école.</p> <p>M. Éric Paradis souligne que pour le projet de Jean XXIII, on parle d'un nombre de 5 enseignants touchés par la clause 5-3.17. Il demande si c'est parce que leurs élèves iront à la piscine. Mme Julie Truchon mentionne que seul l'enseignant spécialiste est touché, c'est une erreur dans le formulaire. De plus, M. Paradis souligne que le projet ne comporte pas d'exigence particulière pour la carte de piscine. Mme Truchon validera l'information. M. Carette précise que les 2 cours de 45 heures obligatoires pour les enseignants en éducation physique sont acceptés, s'il n'y a pas de surveillant en vertu du Règlement sur les bains publics. Mme Sandra Larouche confirme les dires de M. Carette.</p> <p>M. Paradis poursuit en mentionnant que les projets de Maria et Ste-Hélène ne sont pas conformes aux critères d'acceptation de l'Annexe 10. Ils n'ont pas eu l'aval des Conseils d'établissement cette année. Ils ont été acceptés le 25 mars 2021. Mme Truchon validera l'information. De plus, M. Paradis mentionne que l'enseignant qui aura le privilège de s'affecter sur le projet Robotique pour une deuxième année n'est pas en poste actuellement puisqu'il est libéré comme conseiller pédagogique. Une validation devra être effectuée. M. Jérôme Carette propose que le projet soit présenté prochainement au Conseil d'établissement et propose également que celui-ci soit accepté conditionnellement. Il mentionne que l'enseignant libéré et affecté sur le projet ne doit pas être pénalisé.</p> <p>M. Joël Gagné souligne qu'il n'y a qu'un seul formulaire pour le projet Robotique de Maria et Ste-Hélène et que ce sont les 2 conseils d'établissements ainsi que les deux CPPE qui auraient dû accepter le projet. De plus, il demande ce qui pourrait advenir du projet si le nombre de périodes à Maria permettait la création d'un poste à temps plein.</p> <p>Mme Truchon, à la suite d'une demande de précision à la direction, indique que les dates figurants sur le formulaire sont celles des acceptations en CPPE. Elle</p>	

NO.	SUJET À L'ÉTUDE	ARGUMENTATION ET PROBLÉMATIQUE	DÉCISION
		<p>mentionne également que les dates des Conseils d'établissements sont demain pour les deux écoles.</p> <p>M. Jérôme Carette précise, en réponse à M. Gagné, qu'il est peu probable que le poste devienne un temps plein pour l'école Maria. M. Paradis souligne que ces contraintes sont en lien avec l'organisation et qu'elles ne doivent pas devenir une condition. Ces deux écoles sont pairées, et ce, depuis plusieurs années, ce qui selon M. Carette est plutôt un avantage qu'une contrainte en raison des ajouts de périodes au sein d'un poste régulier. M. Gagné précise que ces périodes ajoutées ont empêché une mise en disponibilité pour 2021-2022.</p> <p>M. Paradis souligne que dans l'organisation scolaire, nous devons en tenir compte. Il souligne également que les critères d'acceptation de l'entente locale doivent être respectés en tout temps par les 2 parties. M. Carette précise que le projet présenté respecte le souhait du milieu même si certains critères n'ont pas été respectés. L'affectation des projets spéciaux aura lieu le 24 mai, la procédure d'acceptation a le temps d'être validée.</p> <p>Mme Sandra Larouche abonde dans le même sens en indiquant que si le CPPE est en accord, le Conseil d'établissement va très souvent dans le même sens que le souhait des enseignants. M. René Simard mentionne que c'est un projet d'apprentissage qui tient à cœur à l'équipe-école.</p> <p>M. Gagné mentionne que le nombre d'enseignants touchés par le projet d'Albert-Naud est de 9. Mme Truchon indique que la formulation de l'annexe pourrait être revue puisqu'elle porte à confusion. La situation est la même qu'à Jean XXIII.</p> <p>M. Paradis apporte des précisions sur le commentaire de M. Gagné et fait un historique de la mise en place des projets spéciaux. En lien avec le projet de Robotique, il souligne que ce n'est pas une obligation que le projet soit qualifié de spécial pour qu'il se vive dans une école.</p>	<p>L'acceptation des projets spéciaux fait consensus au sein du comité. Pour les écoles Maria, Ste-Hélène et PWD (Sonorisation) cela est conditionnel à la présentation et l'acceptation dans les Conseils d'établissement respectifs.</p>

NO.	SUJET À L'ÉTUDE	ARGUMENTATION ET PROBLÉMATIQUE	DÉCISION
6.	ORGANISATION SCOLAIRE (S)	<p>M. Éric Paradis mentionne que le travail est amorcé dans les milieux et que des propositions ont déjà été transmises au Centre de services. Il souligne recevoir des commentaires à l'effet que lors du retour par les Services éducatifs, le travail des équipes est défait et que les suggestions ne sont pas réalistes. Il mentionne également que certaines directions comptent sur les ajouts de services afin d'optimiser l'organisation transmise par les Services éducatifs.</p> <p>M. Paradis demande d'obtenir la paramétrie pour les différentes écoles puisque le partage d'information fait partie de la clause 5-3.17 1) 1). M. René Simard dit viser l'optimisation du service aux élèves. Il informe que le comité d'organisation scolaire s'assure que toutes les écoles optimisent si possible leur organisation pour, par la suite, assurer une répartition équitable des ressources par l'ouverture de groupes supplémentaires. Il mentionne qu'un ajout de service peut être octroyé par la suite pour obtenir une certaine équité entre les écoles. Il souligne que, parfois, certaines directions démarrent le processus d'organisation scolaire un peu tôt. Les Services éducatifs, pour des fins d'équité et d'optimisation des ressources, effectuent une validation des organisations scolaires soumises pour l'ensemble des écoles.</p> <p>M. Éric Paradis souligne qu'il est heureux d'entendre que le processus d'organisation scolaire n'en est qu'à son début. Il souligne, néanmoins, que le personnel enseignant est le mieux placé pour connaître les besoins des élèves, et ce, au-delà de la paramétrie.</p> <p>M. Jérôme Carette explique le calendrier de la démarche d'organisation scolaire en vigueur depuis plusieurs années et les suivis en CRT. Il souligne que l'organisation doit désormais tenir compte dans cette situation de l'ajout de mesures décentralisées. La reddition de compte demandée par le Ministère doit permettre d'indiquer qui a bénéficié des mesures ajoutées. M. Paradis souligne que certains groupes ont de plus en plus de plans d'intervention. M. Carette répond que l'ajout de services à la suite</p>	

NO.	SUJET À L'ÉTUDE	ARGUMENTATION ET PROBLÉMATIQUE	DÉCISION
		<p>de la mise en place de l'organisation scolaire doit permettre la reddition de compte en lien, entre autres, avec les ajouts de groupes liées à la convention 2020-2023.</p> <p>M. Simard précise que ce ne sont pas uniquement les mesures inscrites à la convention mais aussi toutes celles ajoutées en cours d'année qui viennent en support à l'organisation. Néanmoins, il mentionne qu'elles seront visibles et que les critères utilisés seront présentés en comité paritaire.</p>	
6.1	MESURES – ANNEXE 49	Ce point a été traité simultanément avec le point précédent.	
7.	ÉTAT DE LA SITUATION PÉNURIE DE MAIN D'ŒUVRE (P-S)	<p>M. Jérôme Carette fait un état de situation portant sur la COVID. Il souligne que nous sommes actuellement à la 6<sup>e</sup> vague et que les nouvelles règles concernant les contacts domiciliaires sont actuellement appliquées. Aujourd'hui, nous avons atteint le plus haut sommet depuis la mise en place de celles-ci. Cependant, il relativise en soulignant que la période d'isolement est plus courte qu'en février dernier. Évidemment, la situation crée une pression lors de certaines journées.</p> <p>Mme Julie Truchon présente un document portant sur le personnel enseignant disponible à temps plein.</p> <p>Au 8 mars, il y avait 13 personnes disponibles pour effectuer de la suppléance. À ce jour, il n'en reste que 4 au bottin. 2 au préscolaire-primaire et 2 en éducation physique.</p> <p>Cette situation permet à plus de personnes d'être sous contrat. En contrepartie, il y a moins de personnes disponibles pour effectuer des remplacements. Il est difficile de remplacer des enseignants qui désirent prendre une compensation pour stagiaire. Actuellement, le remplacement s'effectue par le biais des stagiaires et le système de dépannage. Concernant les questionnaires de l'EQDEM, il est suggéré de rémunérer la compensation au taux de 1/1000 ou utiliser le système de dépannage. Du côté de</p>	

NO.	SUJET À L'ÉTUDE	ARGUMENTATION ET PROBLÉMATIQUE	DÉCISION
		<p>L'Annexe 16, il est demandé d'annuler ou de reporter le temps de libération ou d'avoir recours au système de dépannage.</p> <p>Les congés de maladie ainsi que les libérations pour obligation familiale sont actuellement priorisés au dépens des compensations. Un message de pénurie est transmis presque à chaque jour.</p> <p>M. Éric Paradis confirme qu'il y a effectivement beaucoup de messages de pénurie et indique, que selon lui, la pénurie devrait durer encore quelques années. Il mentionne conseiller aux enseignants de ne pas s'épuiser avec le système de dépannage, puisque ce ne serait pas gagnant pour personne. Il souligne que la pénurie n'est pas seulement en lien avec la COVID, mais que la situation serait sensiblement la même s'il n'y avait pas de pandémie.</p> <p>Mme Truchon mentionne qu'à la fin du mois d'avril, les stagiaires deviendront disponibles et il devrait y avoir une amélioration de la situation. Nous utilisons également les services de personnes retraitées pour combler certains besoins. Plusieurs champs demeureront tout de même problématiques, mais une légère amélioration devrait se faire sentir au primaire.</p> <p>M Carette mentionne qu'en CCG, un état de la situation est fait lors de chacune des rencontres. Il convient que la pression mise sur le personnel enseignant est grande, mais des solutions imaginatives sont mises en place. D'autres moyens pourraient être déployés prochainement pour solutionner les besoins de suppléance.</p> <p>M. Paradis demande le nombre de NLQ qui travaillent actuellement. M. Carette mentionne qu'il y en a dans chaque champ actuellement. Mme Truchon fera un suivi à ce sujet. Elle mentionne que ces personnes non légalement qualifiées travaillent actuellement avec des conseillers pédagogiques qui font le même travail avec des stagiaires pour leur donner du support.</p>	

NO.	SUJET À L'ÉTUDE	ARGUMENTATION ET PROBLÉMATIQUE	DÉCISION
8.	SÉANCE D'INFORMATION PERSONNEL ENSEIGNANT NON PERMANENT (P)	<p>Mme Julie Truchon mentionne que cette séance a eu lieu l'an dernier et qu'elle n'a pas eu beaucoup de succès. Il devrait y en avoir une autre l'an prochain. Entre temps, elle répond personnellement aux questionnements.</p> <p>En raison de l'ensemble des dossiers à traiter, cette rencontre devrait se tenir à tous les deux ou trois ans.</p> <p>M. Éric Paradis commente qu'il devrait y avoir un peu moins de lettres de non rengagement émises cette année en raison de la pénurie. M. Jérôme Carette rappelle qu'il y aura tout de même des lettres qui seront transmises puisque l'affectation a lieu après le 1<sup>er</sup> juin, et ce, pour permettre de respecter les délais prescrits par de la convention collective locale.</p>	
9.	AFFAIRES NOUVELLES		
9.1		Rien à ce point.	
10.	LEVÉE DE LA RÉUNION	La rencontre est levée à 15 heures.	M. Paul Grenon propose la levée de la rencontre. Accepté à l'unanimité.

Joël Gagné, secrétaire de la rencontre.

\_\_\_\_\_  
Monsieur Éric Paradis  
Syndicat de l'enseignement du Lac-St-Jean (CSQ)

\_\_\_\_\_  
Monsieur Jérôme Carette, directeur  
Service des ressources humaines